

## **La controverse du barrage de Loyettes : la construction d'un capital environnemental à protéger ?**

Silvia Flaminio

ENS de Lyon, UMR 5600 Environnement Ville Société

[silvia.flaminio@ens-lyon.fr](mailto:silvia.flaminio@ens-lyon.fr)

De 1969 à 1987, *Le Monde* couvre « la bataille de Loyettes » (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> août 1987) liée au projet d'édification d'un vingtième barrage hydroélectrique, d'« une grande importance économique » (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> juillet 1982), en travers du Rhône. L'ouvrage est prévu à la confluence de la rivière d'Ain et du fleuve Rhône, site pourtant reconnu pour sa richesse écologique (Bravard, 1982). Le quotidien national médiatise les premiers débats, puis la controverse qui opposa la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) aux riverains, aux pêcheurs et aux chasseurs de la basse vallée de l'Ain soutenus par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) (Michelot, 1990), et enfin les derniers soubresauts du projet qui resurgissent lors des débats autour du canal Rhin-Rhône. Le bras de fer se solde par la victoire des opposants au projet ; le classement du site en « réserve naturelle » est annoncé par la secrétaire d'Etat à l'environnement, Huguette Bouchardeau, en mars 1984.

Si rétrospectivement cette controverse pourrait paraître importante dans l'histoire de l'écologie politique française – il s'agit du premier projet de barrage annulé en France – elle ne semble guère être devenue un cas d'école ni avoir eu des conséquences immédiates sur l'aménagement des cours d'eau en France. Ce n'est, par exemple, qu'au début des années 1990 que l'État renonce à quelques-uns des nombreux barrages prévus dans le bassin versant de la Loire, et ce après une mobilisation longue et importante, pensée à l'échelle du bassin versant et pilotée par le réseau « Loire vivante ». Ainsi, des formes d'investissement économique dans le capital environnemental que représentent les cours d'eau se maintiennent à l'échelle nationale malgré la reconnaissance d'autres formes d'investissement à l'échelle locale. Certaines de ces dernières préexistent à la controverse ; elles peuvent être liées à des pratiques (la pêche, la chasse, la baignade...) mais sont aussi symboliques (la valorisation du paysage par exemple). Au cours de la controverse, d'autres logiques d'investissement dans les ressources dites « naturelles » émergent, telles que la protection de sites au nom d'arguments écologiques.

Cette contribution propose d'utiliser la grille de lecture du capital environnemental pour analyser les concurrences d'usages, de pratiques, mais aussi de représentations dans la valorisation du « territoire de l'eau » (Ghiotti, 2007) que constitue la confluence Ain-Rhône. Elle s'appuie principalement sur deux sources : l'ensemble des articles publiés dans le quotidien *Le Monde* sur la controverse du barrage de Loyettes et un corpus d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de différents acteurs de la controverse (élus, riverains, écologistes, scientifiques). Une analyse textométrique du corpus d'entretiens vient compléter une analyse plus qualitative. La discussion des résultats est centrée sur le déploiement de la valeur écologique au cours de la controverse : comment l'écologie devient-elle une nouvelle façon d'investir mais aussi de produire un capital environnemental ? Elle propose de déconstruire le(s) jeu(x) d'acteurs. Comment se construit un contre-pouvoir à partir d'un groupe hétérogène d'acteurs ? Quels facteurs permettent d'expliquer son succès ? Enfin, la place et le rôle des scientifiques et de la production et diffusion des savoirs scientifiques sont explorés. Une équipe interdisciplinaire de scientifiques s'était intéressée, dans le cadre du PIREN Rhône, aux écosystèmes de la basse plaine de l'Ain dès 1980. Si les scientifiques ne se sont pas vus accorder la place de « porte-paroles » au sens de M. Callon (1986), leurs savoirs ont-ils joué

un rôle dans le développement, la diffusion, le « processus d'apprentissage » (Lascoumes, 2001) de valeurs environnementales ? La grille du capital environnemental permet ainsi de questionner les conséquences mais aussi la mémoire de la controverse : sous quelles formes cet espace, sanctuarisé dans les années 1980, est-il valorisé et investi aujourd'hui ?

Bravard, J. P. (1982). Le barrage de Loyettes, nature ou énergie de pointe ?. *Revue de géographie de Lyon*, 57(3), 287-290.

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 169-208.

Ghiotti, S. (2007). *Les territoires de l'eau: gestion et développement en France*. CNRS éditions.

Lascoumes, P. (2001). La productivité sociale des controverses. *Intervention au séminaire «Penser les sciences, les techniques et l'expertise aujourd'hui, 25 janvier 2001 »*.

Michelot, J. L. (1990). Les conflits pour l'aménagement de l'espace au confluent Ain-Rhône. *Annales de géographie* (pp. 513-530). Armand Colin.